

Rapport de la CNCDH : « La lutte contre le racisme ne revêt pas pour le gouvernement un caractère prioritaire »

*Pour Jean-Pierre Raoult, du Mrap, le dernier rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, rendu ce 18 juillet, devrait pousser l'exécutif à accentuer la lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme. L'éducation et la formation font partie des actions prioritaire à entreprendre selon la CNCDH. **Entretien.***

Publié le lundi 18 Juillet 2022 [Émilien Urbach](#)



Paris, le 19 mars 2022. Manifestation contre le racisme organisée par des associations, des syndicats et des partis. © Christophe Archambault/AFP

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) vient de publier son dernier rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Jean-Pierre Raoult, membre du Mrap siégeant au sein de la commission depuis 2015, revient sur les enseignements de cette étude et exhorte le gouvernement à agir.

Le 31^e rapport de la CNCDH est un outil essentiel à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de lutte contre toutes les formes de racisme. Où en est-on de ce point de vue ? Rapport de la CNCDH : « La lutte contre le racisme ne revêt pas pour le gouvernement un caractère prioritaire »

Pour Jean-Pierre Raoult, du Mrap, le dernier rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, rendu ce 18 juillet, devrait pousser l'exécutif à accentuer la lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme. L'éducation et la formation font partie des actions prioritaire à entreprendre selon la CNCDH. **Entretien.**

Publié le

Lundi 18 Juillet 2022

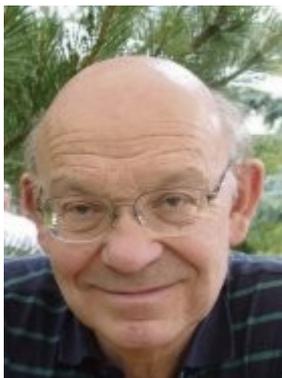
[Émilien Urbach](#)



Paris, le 19 mars 2022. Manifestation contre le racisme organisée par des associations, des syndicats et des partis. © Christophe Archambault/AFP

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) vient de publier son dernier rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Jean-Pierre Raoult, membre du Mrap siégeant au sein de la commission depuis 2015, revient sur les enseignements de cette étude et exhorte le gouvernement à agir.

Le 31^e rapport de la CNCDH est un outil essentiel à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de lutte contre toutes les formes de racisme. Où en est-on de ce point de vue ?



Jean-Pierre Raoult

Représentant du Mrap à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)

La lutte contre le racisme ne revêt pas, au niveau gouvernemental, le caractère prioritaire qu'exigerait la gravité de la situation. La Commission avait adopté la rédaction de son rapport au mois de mars ; le premier ministre de l'époque comme l'actuel, destinataires du rapport, en ont différé la remise, donc la publication, jusqu'au 18 juillet. La nomination des membres de la prochaine mandature est en suspens, alors que la précédente s'est terminée en avril. De même, le nouveau plan national de lutte, piloté par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), n'est toujours pas présenté alors que la poursuite du précédent (2018-2020) a fait l'objet d'annonces gouvernementales dès le début de 2021. Cela préoccupe beaucoup les membres de la CNCDH.

Quelles données importantes retenir parmi toutes celles contenues dans ce rapport ?

Un élément important de ces rapports annuels est un sondage sur la tolérance. De ce point de vue, il y a des raisons d'être optimiste. Les indicateurs pilotés par l'équipe de sociologues et politistes travaillant avec la CNCDH continuent, cette année, à détecter une amélioration sur les trente dernières années, avec des nuances, les Roms demeurant la population la plus ostracisée. Ces résultats d'enquêtes sur la tolérance, qui concernent l'ensemble de la population, diffèrent des données statistiques sur les manifestations

délictueuses et violentes qui ne sont, par essence, le fait que d'une fraction de la population.



L'Humatinale

Du lundi au vendredi, l'actu essentielle décryptée par la rédaction de *l'Humanité*.



Parmi l'ensemble de sources prises en compte dans le rapport, celles du service central du renseignement territorial (SCRT) sont les plus détaillées. On remarque qu'elles sont très sensibles aux éléments conjoncturels. On note, par exemple, une forte hausse des faits anti-Asiatiques au début de la crise du Covid-19. De même, on a connu, à la fin de 2020, une hausse concernant les actes antimusulmans, à la suite du discours du président de la République sur le séparatisme et de l'assassinat de Samuel Paty.

Quelle prise en compte de ces données attendez-vous des pouvoirs publics ?

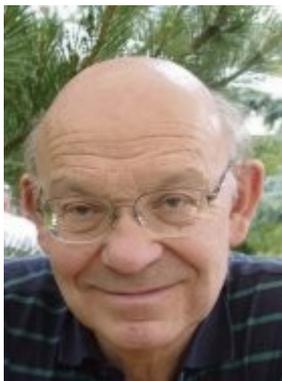
Elles doivent être utilisées avec discernement. Par exemple, en ce qui concerne la question très sensible de l'antisémitisme, on observe, comme pour l'ensemble des faits de racisme, une importante baisse des faits recensés en 2020 en raison du confinement. Puis on enregistre, en 2021, une forte hausse, de l'ordre de 64 %, le niveau atteint en 2021 restant malgré tout en dessous de celui de 2019. La nécessaire poursuite de la lutte contre l'antisémitisme ne justifie pas certaines déclarations faites, parlant d'une « explosion » en 2021. Et, hélas, sur l'ensemble des faits de racisme autres qu'antisémites ou antimusulmans, on atteint en 2021 un niveau jamais connu auparavant. Le rapport de la CNCDH justifie donc l'intensification du combat contre toutes les formes de racisme.

Notons également que, au même moment où se présente un creux dans les chiffres de délits en 2020, il apparaît un pic dans ceux des menaces et injures en ligne signalées par les internautes sur la plateforme Pharos. Il y a là un double phénomène : confinées, certaines personnes étaient plus enclines à se défouler devant leurs ordinateurs, mais les

internauts étaient aussi plus nombreux à être vigilants. Il faut faire attention aux interprétations !

Le rapport de la CNCDH contient 55 recommandations. Lesquelles sont, selon vous, les plus importantes ?

La Commission en a identifié 12 comme prioritaires, avec la volonté de mettre cette année un accent particulier sur l'éducation et la formation. La première concerne la formation aux faits de racisme des personnels de police et de gendarmerie. Les deux suivantes ont trait à l'éducation nationale et la quatrième à l'enseignement supérieur. La CNCDH se préoccupe aussi de l'éducation à la citoyenneté numérique et de la sensibilisation des magistrats aux questions de racisme.



Jean-Pierre Raoult Représentant du Mrap à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)

La lutte contre le racisme ne revêt pas, au niveau gouvernemental, le caractère prioritaire qu'exigerait la gravité de la situation. La Commission avait adopté la rédaction de son rapport au mois de mars ; le premier ministre de l'époque comme l'actuel, destinataires du rapport, en ont différé la remise, donc la publication, jusqu'au 18 juillet. La nomination des membres de la prochaine mandature est en suspens, alors que la précédente s'est terminée en avril. De même, le nouveau plan national de lutte, piloté par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), n'est toujours pas présenté alors que la poursuite du précédent (2018-2020) a fait l'objet d'annonces gouvernementales dès le début de 2021. Cela préoccupe beaucoup les membres de la CNCDH.

Quelles données importantes reprenez-vous parmi toutes celles contenues dans ce rapport ?

Un élément important de ces rapports annuels est un sondage sur la tolérance. De ce point de vue, il y a des raisons d'être optimiste. Les indicateurs pilotés par l'équipe de sociologues et politistes travaillant avec la CNCDH continuent, cette année, à détecter une amélioration sur les trente dernières années, avec des nuances, les Roms demeurant la population la plus ostracisée. Ces résultats d'enquêtes sur la tolérance, qui concernent l'ensemble de la population, diffèrent des données statistiques sur les manifestations délictueuses et violentes qui ne sont, par essence, le fait que d'une fraction de la population.

Parmi l'ensemble de sources prises en compte dans le rapport, celles du service central du renseignement territorial (SCRT) sont les plus détaillées. On remarque qu'elles sont très sensibles aux éléments conjoncturels. On note, par exemple, une forte hausse des faits anti-Asiatiques au début de la crise du Covid-19. De même, on a connu, à la fin de 2020, une hausse concernant les actes antimusulmans, à la suite du discours du président de la République sur le séparatisme et de l'assassinat de Samuel Paty.

Quelle prise en compte de ces données attendez-vous des pouvoirs publics ?

Elles doivent être utilisées avec discernement. Par exemple, en ce qui concerne la question très sensible de l'antisémitisme, on observe, comme pour l'ensemble des faits de racisme, une importante baisse des faits recensés en 2020 en raison du confinement. Puis on enregistre, en 2021, une forte hausse, de l'ordre de 64 %, le niveau atteint en 2021 restant malgré tout en dessous de celui de 2019. La nécessaire poursuite de la lutte contre l'antisémitisme ne justifie pas certaines déclarations faites, parlant d'une « explosion » en 2021. Et, hélas, sur l'ensemble des faits de racisme autres qu'antisémites ou antimusulmans, on atteint en 2021 un niveau jamais connu auparavant. Le rapport de la CNCDH justifie donc l'intensification du combat contre toutes les formes de racisme.

Notons également que, au même moment où se présente un creux dans les chiffres de délits en 2020, il apparaît un pic dans ceux des menaces et injures en ligne signalées par les internautes sur la plateforme Pharos. Il y a là un double phénomène : confinées, certaines personnes étaient plus enclines à se défouler devant leurs ordinateurs, mais les internautes étaient aussi plus nombreux à être vigilants. Il faut faire attention aux interprétations !

Le rapport de la CNCDH contient 55 recommandations. Lesquelles sont, selon vous, les plus importantes ?

La Commission en a identifié 12 comme prioritaires, avec la volonté de mettre cette année un accent particulier sur l'éducation et la formation. La première concerne la formation aux faits de racisme des personnels de police et de gendarmerie. Les deux suivantes ont trait à l'éducation nationale et la quatrième à l'enseignement supérieur. La CNCDH se préoccupe aussi de l'éducation à la citoyenneté numérique et de la sensibilisation des magistrats aux questions de racisme.